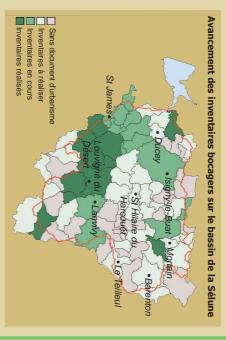
Pour la préservation du bocage Les communes se mobilisent

communale). dans leur document d'urbanisme (PLU, POS, Carte préserver les haies et talus à fonction de rétention Le SAGE de la Sélune demande aux communes de

sés ou loi paysage). quant au mode de préservation qui sera mis en oeuvre dans leur document d'urbanisme (espaces boisés clas-C'est aux communes qu'il revient de se positionner



d'animation, Ludovic BROSSARD, peut réaliser cet tion ou de révision, le technicien bocage de la cellule Pour les documents d'urbanisme en cours d'élabora-

sur la nécessité d'une préservation souple permettant tien de l'identité paysagère communale. une évolution des systèmes d'exploitation et le mainne avec ses exploitants agricoles, le technicien insiste Lors de la concertation organisée par chaque commu-

Sur le bassin de la Sélune, ce sont déjà 24 communes qui se sont mobilisées pour connaître et préserver leur maillage bocager.

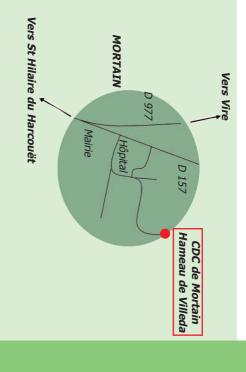
L'inventaire constitue un préalable à l'élaboration de programmes de plantations d'un bocage fonctionnel à le ruissellement et améliorer la qualité eau. Désert) pour lutter contre les inondations, l'érosion et l'échelle intercommunale (Saint-James et Louvigné du



Comment venir?



Itinéraire fléché à partir du centre de Mortain



Avec le soutien de :















Contacts

d'information, vous pouvez contacter : Pour tout renseignement sur cette journée

 Mélanie CHRÉTIEN, Aurélie JOUÉ ou Ludovic BROSSARD, cellule d'animation du SAGE Sélune, au 02 33 89 62 14

→ par mail: sage-selune@wanadoo.fr



de la préservation à la plantation Bocage:



agriculteurs et collectivités ? Quelle coopération entre

13h30 à Mortain (50) Mardi 29 juin 2010



Pourquoi cette journée ?

La préservation du bocage dans les documents d'urbanisme engagera les communes à statuer sur les travaux d'arasement des haies jouant un rôle dans la gestion de l'eau (érosion, ruissellement, inondations...).

Pour le conseil municipal, assumer ce positionnement n'est pas chose aisée. Il suscite de nombreuses questions: Quelle procédure suivre? Quelle équité amener sur le territoire de la commune? Quelles réponses à donner aux demandeurs? Des mesures compensatoires sont-elles possibles?

Pour que la préservation ne soit pas vécue comme une contrainte et que le conseil puisse la faire vivre, un espace d'échange communal associant élus, agriculteurs, techniciens et usagers de l'espace est nécessaire.

Le bocage n'est pas une barrière à l'évolution des systèmes agricoles. Ainsi, de nombreux exploitants se sont déjà engagés individuellement dans la recomposition d'un nouveau maillage bocager adapté à leurs pratiques.

Cette journée sera l'occasion de poser les bases de cette complémentarité entre collectivités et agriculteurs pour se projeter dans une démarche d'aménagement durable du territoire conciliant : économie agricole, qualité du cadre de vie, développement d'énergies renouvelables et respect de la ressource en eau.

Venez nombreux!



Programme de l'après midi

13h30 Accueil des participants

communauté de communes de Mortain par le 1^{er} Vice-Président Viviane VINCENT et le Vice-Président Jean-Paul BOULET de la



Acteurs du territoire : tous mobilisés pour préserver et reconstituer le bocage

par Hervé L'HEVEDER, agriculteur, adjoint au maire de Louargat (22) et Catherine MORET, Directrice de l'association Vallée du Leguer, en charge du programme bocage



par Josiane BELIARD, agricultrice à Lapenty, représentant la Chambre d'Agriculture de la Manche à la CLE du SAGE Sélune





Amélioration des structures agricoles et protection du bocage : "un donnant-donnant" avec les agriculteurs par Reynald ODILLE, Direction de l'ingénierie territoriale au Conseil Général de la Manche

Recomposition bocagère : de l'intérêt de travailler ensemble à l'échelle intercommunale !

par Jean PAVIE, Directeur de la Communauté de communes de Vassy (14)



17h00 Visite de la chaufferie et clôture de l'après-midi autour du verre de l'amitié